

S O M M A I R E

- REMERCIEMENTS
- AVANT-PROPOS
- INTRODUCTION
- 1ère PARTIE : Etude du contrat de Groupe
 - I) Contrat de Groupe par rapport au contrat individuel
 - II) Les types de contrat collectif en cas de décès
 - III) Analyse du contrat
 - A) Objet et définition du contrat
 - B) Les garanties offertes
 - C) les systèmes de perception des primes
 - D) Les techniques du contrat
 - E) Les problèmes posés et tentatives de solutions
- 2ème PARTIE : Les perspectives d'avenir
- CONCLUSION

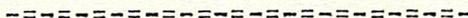
- R E M E R C I E M E N T S -

Nous ne pouvions commencer ce mémoire, sans toutefois adresser nos remerciements à tout le Personnel de l'U. A. P., en particulier aux responsables des différents services qui, malgré leurs préoccupations ardues, nous ont réservé un accueil des plus fraternels lors de la visite de la Société, sans oublier Monsieur DIAGOU.

Nos remerciements vont également à Monsieur FAUCON et Monsieur MOBIO qui ont accepté aimablement de diriger nos travaux, en répondant sincèrement à toutes nos questions.

Par ailleurs, nous remercions aussi Mademoiselle BONI qui a bien voulu dactylographier le Résultat de nos travaux.

AVANT - PROPOS



Dans le monde actuel, nous assistons de plus en plus à la multiplication des risques sous l'effet conjugué du progrès technique.

Face à ce phénomène, le souci constant de l'homme, c'est d'assurer sa sécurité. Parmi les moyens dont-il dispose, l'assurance, en dépit de ses limites, paraît le plus efficace.

En effet, l'assurance, de par les produits qu'elle vend, occupe de loin, une place de choix dans le peloton de tête des grandes industries nationales des économies développées, et partant, des économies en voie de développement. Il est donc indispensable que les gouvernements prennent en main la destinée de ce secteur; c'est dans cet esprit que, depuis quelques années, certains pays africains, d'expression française, ont créé l'Institut International de Yaoundé qui assure progressivement la formation des cadres aussi bien moyens que supérieurs de l'assurance.

La Côte d'Ivoire dont les efforts sont toujours orientés vers un développement harmonieux, figure sur la liste des participants; c'est ainsi que la Direction des Assurances, placée sous tutelle du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, recrute tous les deux ans des étudiants pour subir durant deux années également une formation en matière d'assurance et cela, pour répondre aux objectifs du pays.

Cependant, la formation dont-il est question est essentiellement axée sur la théorie; or compte tenu du fait que la théorie et la pratique sont deux compléments indissociables, la Direction de l'Institut a estimé que la théorie soit entrecoupée par un stage pratique à caractère obligatoire, permettant aux étudiants de faire déjà

.../...

connaissance avec les réalités du métier avant la fin normale de leur cycle; c'est dans ce contexte que, la présente promotion ivoirienne (1978 - 1980) dont je fais partie, après un an de formation théorique au Cameroun (Yaoundé) a rejoint le pays pour un stage pratique sanctionné par la rédaction d'un mémoire.

Depuis l'école, l'assurance vie attire mon attention, car c'est un contrat dans lequel, on laisse le soin à l'assuré de fixer le montant de la garantie (c'est-à-dire le capital) en tenant compte de sa situation financière; aussi, dans le cadre du stage j'ai été retenu à l'UNION DES ASSURANCES DE PARIS (U. A. P), Délégation de Côte d'Ivoire, où l'on fait de l'assurance-vie.

Conformément aux directives de l'Institut International de Yaoundé (I. I. A), le stage a effectivement démarré le premier Août, sous la responsabilité de Monsieur DIAGOU, Secrétaire Général, en l'absence de Monsieur FIAMMA, Délégué Général et Monsieur FAUCON, Directeur de la Succursale U. A. P. - VIE, alors en congé.

Les trois premières semaines ont été consacrées à la visite des différents services constitutifs de la Société que l'on peut présenter de la façon suivante :

- l'U. A. P. en tant que Compagnie détient la première place en Côte d'Ivoire avec un chiffre d'affaires non négligeable qui s'élevait en 1978 à 4,5 milliards; mais en tant que groupe de Compagnie, l'U. A. P. est deuxième après les Assurances Mutuelles de Côte d'Ivoire et représente à elle seule 17 % du marché d'assurances ivoirien.

Avant 1976 l'U. A. P. n'était représentée que par de simples agences générales à savoir la Société Ivoirienne d'Assurances (S. I. A) et l'Union d'Assurances de Côte d'Ivoire (U. A. C. I).

.../...

Ces agences étaient coiffées par un Inspecteur Afrique, en l'occurrence Monsieur FIAMMA, et agissaient directement avec le Siège à Paris. La S. I. A. aussi bien que L'U. A. C. I. étaient représentées à l'intérieur du pays par des sous-agences dont l'essentiel de leur portefeuille était constitué par le risque automobile qui intervenait pour 80 %.

Depuis le premier Juillet 1976 a été créée la Succursale U. A. P. de Côte d'Ivoire, émanation directe de l'U. A. P. et qui se comporte comme une Compagnie d'assurances. Son rôle consiste à gérer le portefeuille de l'U. A. P. et à apporter l'appui nécessaire à toutes les agences dont les principales sont : la S. I. A., l'U. A. C. I., la Sogenco. Monsieur FIAMMA en est le Délégué Général et reste toujours Inspecteur pour l'Afrique; elle comprend d'une part, l'assurance I. A. R. D et d'autre part, l'assurance-vie.

L'I. A. R. D. est érigé en différents services qui sont :

- le service Sinistres
- le service Production
- le service Comptabilité
- le service Informatique
- le service Administratif
- le service Protection Sociale.

En ce qui concerne le service vie, nous allons le présenter en restant un peu plus dans les détails, étant donné que, c'est la vie qui a fait l'objet du stage.

L'U. A. P. - VIE fait partie donc de la délégation Côte d'Ivoire; à cet effet, elle coordonne ses activités avec l'Inspecteur Général; elle occupe également la première place pour un chiffre d'affaires de 350 millions sur un total de 750 millions réalisé dans le pays.

Jusqu'en Janvier 1979, l'U. A. P. - VIE était une simple représentation; à partir de cette date ce bureau devient une Succursale; donc sur le plan statutaire, elle jouit d'une autonomie.

.../...

L'U. A. P. - VIE a à sa tête un Directeur en la personne de Monsieur FAUCON, dont le rôle est de gérer le portefeuille vie et de prendre les décisions qui s'imposent; ce Directeur est assisté d'un chef de département vie qui a pour tâche de coordonner à l'intérieur de ce bureau toutes les activités.

Les tâches sont réparties par groupe de travail de la manière suivante :

- Groupe de travail Production : chargé de recevoir toutes les nouvelles propositions et de suivre la gestion des anciens contrats.

- Groupe de travail Comptabilité : il a pour mission de préparer les éléments comptables permettant au service comptable de la délégation de suivre le bilan financier de l'U. A. P. - VIE.

- Groupe de travail chargé de la Documentation, des archives et du Courrier : ce groupe suit le classement des dossiers, enregistre et ventille le courrier.

- Groupe de travail Secrétariat : s'occupe de l'accueil et de l'information des clients, de l'enregistrement des nouveaux dossiers et du suivi des correspondances.

Sur le plan pratique de l'assurance, l'U. A. P. - VIE axe ses activités sur trois secteurs.

- D'abord, l'Assurance Grande Branche :

Dans cette branche, on distingue deux types : l'assurance Temporaire Décès et l'assurance Mixte avec participation aux bénéfices.

Pour ce qui est de la Temporaire Décès, il s'agit d'une assurance à fonds perdus pour la simple raison que, lorsque le risque (décès) ne se réalise pas avant la date du terme du contrat, c'est-à-dire si l'assuré est encore en vie à cette date, il ne recueille rien et les primes payées restent acquises à la Société; il est

.../...

possible de compléter ce contrat par d'autres clauses telles que l'invalidité totale; deux sortes de capitaux sont garantis : le capital constant et le capital dégressif; dans le cas du capital constant la prime reste fixe durant toute la durée du contrat alors qu'en cas de dégressivité du capital la prime décroît et demeure moins élevée que dans le premier cas. Cela se comprend aisément car dans la première situation le capital ne varie pas tout au long de la vie du contrat alors que dans l'autre il diminue; c'est l'exemple du capital garantissant un prêt.

En ce qui concerne l'assurance Mixte avec participation aux bénéfices, c'est une assurance à capitalisation dans la mesure où dans tous les cas (vie ou décès), l'assureur paie le capital initial augmenté des bénéfices issus des placements.

- Ensuite l'Assurance Branche Epargne Populaire :

C'est aussi une assurance de type capitalisation mais qui ne concerne que les capitaux de moins d'un million; ce contrat tend à disparaître au profit du contrat mixte.

- Enfin l'Assurance de Groupe ou Assurance Collective :

C'est un contrat passé entre une Société donnée et l'U. A. P. - VIE; pour qu'il soit possible, un minimum de 10 individus est exigé.

La Société étant ainsi présentée, il est bon de décrire le travail que j'ai effectué au sein de l'U. A. P. - VIE.

Description du Travail

Après quelques semaines d'observation, j'ai été affecté au département vie, plus précisément à la production. Là, le travail a porté sur les productions d'assurance en grande branche. Autrement dit, il s'agit de remplir des propositions d'assurance concernant les nouveaux clients qui viennent eux mêmes à la succursale vie sans passer par les intermédiaires d'assurance.

Quant par exemple un client se présente, nous commençons tout de suite par sortir un dossier (proposition d'assurance). Cette proposition d'assurance donne des renseignements sur le souscripteur à savoir le nom, le prénom, l'adresse, l'âge, l'état matrimonial, le capital garanti, la durée de la garantie, la durée du paiement des primes, la date d'effet, l'état de santé, des renseignements également sur le bénéficiaire de contrat.

Pour ce qui est de l'état de santé, le client aura à fournir un dossier médical selon l'importance du capital garanti. Si le client n'a pas encore atteint 50 ans, jusqu'à concurrence de 7,5 millions de FRS CFA, il ne subit pas de visite médicale, on se contente alors du questionnaire médical qui figure au verso de la proposition ; mais s'il a 50 ans et plus, quelque soit son capital, l'assuré a à faire une visite médicale auprès du médecin de la société, étant bien entendu que les frais sont supportés par la société, entre 7,5 et 10 millions de FRS CFA, c'est une visite médicale simple. De 10 à 20 millions de FRS CFA il s'agit d'une visite médicale complète, au delà de 20 millions, c'est un examen approfondi.

Il faut dire que depuis le 19 septembre 1979, certainement en vue de réduire les dépenses engagées dans les visites médicales et

.../...

d'attirer par la même, les assurables vers les contrats individuels, les conditions de souscription, en ce qui concerne les formalités médicales sont modifiées comme suit :

Pour un âge inférieur ou égal à 50 ans, jusqu'à 15 millions de FRS CFA de capital, pas de visite médicale, le questionnaire au verso de la proposition suffit;

- De 15.000.001 à 25.000.000 de FRS CFA : visite médicale simple
- De 25.000.001 à 50.000.000 de FRS CFA; visite médicale complète
- Au delà de 50.000.000 de FRS CFA : examen approfondi.

Ces formalités étant satisfaites, nous procédons au calcul de la prime qui tient compte des paramètres suivants :

- capital assuré
- état de santé du souscripteur
- son âge
- la durée du contrat
- la nature du contrat.

La prime peut-être soit unique, soit annuelle, soit trimestrielle etc... La prime nette est lue directement dans une table, à l'intersection de la durée de l'assurance et l'âge de l'assuré. A cette prime on ajoute 4 % de taxe et 500 FRS CFA pour le coût de dossier et on obtient ainsi la prime totale à payer à la souscription du contrat.

.../...

Exemple de calcul de la prime.

Quelle est la prime annuelle totale à payer pendant 20 ans pour assurer en temporaire, un capital constant de 1.000.000 de FRS CFA, sur une tête âgée de 28 ans ?

A l'âge de 28 ans, la table donne une prime annuelle pendant 20 ans de 5.000 frs cfa, la taxe s'élève donc à $\frac{5.000 \times 4}{100} = 200$ le coût du dossier étant égal à 500, nous trouvons une prime annuelle globale de $5.000 + 200 + 500 = 5.700$ à verser lors de la conclusion du contrat. Par la suite, l'assuré n'aura à payer que 5.200, le coût de dossier intervenant une seule fois dans le calcul de la prime.

La prime varie avec l'âge, l'état de santé de l'assuré, la durée du contrat et le capital assuré ; en cas de risque aggravé provenant de l'examen médical, la garantie est accordée moyennant une surprime. L'assuré n'est couvert qu'après le paiement de la première prime.

Le dossier complet (proposition, pièces médicales, éventuellement une procuration de signature et note de couverture) est envoyé à Paris pour émission de la police.

Rappelons au passage que cette proposition d'assurance n'engage ni l'assuré, ni l'assureur, seule la note de couverture constate les engagements réciproques et cela, en cas de décès accidentel pendant une durée de deux mois.

Quant au contrat de groupe, il est traité directement au niveau de la direction. Vu le caractère récent de ce type de contrat en Côte d'Ivoire et l'intérêt qu'il suscite dans le cadre du développement national, c'est ce secteur qui a retenu notre attention au cours de ce stage ; nous allons donc essayer de l'étudier dans les lignes qui suivent .

L'ASSURANCE COLLECTIVE EN CAS DE DECES ET SES PERSPECTIVES D'AVENIR

I N T R O D U C T I O N

Si l'on remonte dans le temps, on s'aperçoit, qu'à l'opposé de la famille européenne, la famille africaine est marquée par une solidarité clanique très poussée que nul ne peut contester; les vieillards comme les invalides vivent du travail de ceux qui sont en force de produire; le mode de travail repose sur le principe communautaire; lorsqu'un membre de la famille est exposé à un événement malheureux, toute la famille se trouve concernée.

D'autre part, le fait d'avoir une famille nombreuse ne constitue aucun inconvénient pour la société; au contraire c'est une bonne chose, dans la mesure où on a besoin d'assez de bras pour les travaux agricoles, étant donné que l'activité essentielle est concentrée sur l'agriculture; de plus le fait de se solidariser permet de s'occuper décentement des enfants et d'assurer leur survie sans que cela repose sur une seule tête.

Il va sans dire que dans un tel milieu, l'assurance en général et en particulier l'assurance vie, garante de la protection sociale n'a pas réussi à trouver sa place.

De nos jours, le problème se pose autrement; avec l'introduction du système capitaliste dans certaines économies, notamment africaines, la solidarité perd progressivement sa place au profit de l'individualisme; chacun se sent de plus en plus responsable de ses actes et de sa famille; par ailleurs, la modernisation gagne du terrain; cela se traduit par une urbanisation très accentuée; comme suite logique, on assiste au départ des jeunes de la campagne vers les villes; c'est le phénomène de l'exode rural qui tend à restreindre les familles, laissant

.../...

ainsi les vieillards et les handicapés dans la misère ; maintenant, il ne suffit plus d'avoir des enfants, mais ce qui importe c'est de pouvoir les nourrir, les habiller, les scolariser ; en d'autres termes, il faut parvenir à s'occuper financièrement d'eux jusqu'à ce qu'ils soient capables de voler de leurs propres ailes ; cette charge onéreuse revient au seul chef de famille qui ne vit plus que d'un revenu monétaire, tiré de son travail fourni dans les usines ou entreprises.

Qu'advient-il si le chef de famille vient à mourir prématurément ?

La réponse est indiscutable : la famille entière sera réduite au malheur car elle n'aura aucune ressource pour subsister.

Il ressort de cette analyse la nécessité de protéger sa famille contre les conséquences pécuniaires du décès du chef de famille et de constituer une épargne librement acceptée sous forme de capital pour garantir ses vieux jours ; c'est là, que naît le besoin de souscrire des assurances collectives qui connaissent depuis leur origine, une évolution considérable se traduisant par le fait que leur champ d'application s'est beaucoup transformé ; partant de la couverture des risques sociaux du personnel des entreprises, l'assurance de groupe a dû modifier ses modalités d'intervention en même temps que son rôle s'étendait à des opérations d'aspect plus essentiellement économique (crédit) ; en égard à son essor rapide et aux avantages qu'il offre, ce contrat mérite une approche particulière.

Pour ce faire, nous allons étudier dans un premier temps le contrat collectif, mais dans un cadre bien précis (décès), avant de voir dans un second, ses perspectives d'avenir.

P R E M I E R E P A R T I E .

ETUDE DU CONTRAT COLLECTIF.

Cette étude va porter sur trois points principaux.

Tout d'abord il convient de situer le contrat de groupe par opposition au contrat individuel.

I) Le contrat de groupe par rapport au contrat individuel, comme nous venons de le souligner dans notre introduction, les contrats individuels jouent un rôle non négligeable dans les sociétés actuelles, en tant qu'apporteurs de sécurité aux familles, et partant, aux organismes prêteurs, mais force est de constater que dans nos économies sous-développées, notamment africaines, les contrats individuels pénètrent difficilement dans le milieu des assurables. On a surtout accusé le faible niveau de revenus nécessaire à la souscription de ces contrats ; comme nous l'avons évoqué plus haut, cette pénétration difficile des contrats individuels s'explique également par la solidarité clanique qui caractérise les familles africaines ; pour ma part, cette faiblesse des assurances individuelles est en grande partie due au fait que les populations africaines n'ont pas encore pris conscience du rôle de l'assurance en général et de l'assurance-vie en particulier, dans une économie qu'elle soit développée ou sous-développée. Ce manque de conscience vient de ce que les assurables ne sont pas bien informés ou manquent d'informations ; ce qui fait qu'à l'heure actuelle, l'U.A.P. - VIE ne pratique seulement que deux types d'assurances au plan individuel ; d'une part la temporaire décès et d'autre part la mixte avec participation aux bénéfices. Ces assurances répondent à un double besoin : à savoir, assurer la protection de la famille en cas de décès du chef de famille et garantir les prêts ; cependant pour les motifs mentionnés ci-dessus, ces deux types d'assurances progressent lentement. C'est surtout l'assurance temporaire décès en cou-

.../...

verture des prêts qui connaît une évolution régulière, en ce sens que les ivoiriens sont de plus en plus orientés vers le crédit.

Quant à l'assurance. Mixte avec participation aux bénéficiaires, elle fait face à des difficultés, car elle se heurte à la formule des placements bancaires. Par ailleurs, il ressort que la gestion des contrats individuels est lourde compte tenu de la pluralité des clients; c'est ainsi que depuis peu, les entreprises, dans le but de simplifier ces contrats ont souscrit des assurances de Groupe qui, contrairement aux contrats individuels, présentent des avantages certains. D'abord ces contrats se caractérisent par leur simplicité puisqu'on a affaire à un seul client, au lieu de plusieurs comme c'est le cas des assurances individuelles.

En cas de sinistre la société ne traite qu'avec le Groupe et non avec l'individu. Par rapport à l'individu, il y a des mesures de faveur qui sont faites au groupe; d'abord les formalités d'admissions sont très souples; ainsi un simple questionnaire médical suffit pour individu âgé de moins de 50 ans et dont le capital assuré est inférieur à 15 millions de FRS CFA. Une visite médicale simple consistant à un rapport médical établi par les soins du Médecin suffit quand le capital assuré est supérieur à 15 millions de FRS CFA. Mais d'autres pièces médicales peuvent être exigées du client à la demande du Médecin conseil de la société.

En général on accepte tous les adhérents surtout en cas de prêt, car on suppose que la banque ne prête qu'aux gens ayant un état de santé satisfaisant; ce qui évite le phénomène de l'anti-selection.

Ensuite les primes sont moins élevées car on tarifie sur le groupe.

Enfin le règlement s'effectue plus rapidement en ce qui concerne le prêt au profit de l'organisme à concurrence des sommes dues.

.../...

Au niveau de l'encaissement, il n'y a qu'une seule émission de prime annuelle, quelquefois fractionnée en trimestres ou semestres.

La réassurance étant traitée sur le plan mondial, il ne se pose aucun problème.

Au regard du contrat individuel, le contrat groupe présente moins de risque; à la différence de l'assurance individuelle, le contrat collectif a une gestion simple, ce qui naturellement conduit à des frais réduits.

Après avoir fait le rapport entre le contrat de groupe et le contrat individuel, nous allons maintenant voir les types de contrat collectif en cas de décès.

II) Les types de Contrat Collectif en cas de Décès.

En matière de décès, il existe principalement deux types de contrat de groupe qui sont : les assurances de prévoyance sociale et les assurances à caractère économique (crédit).

A) Les contrats de prévoyance sociale

Ces contrats visent la protection sociale et viennent en complément des activités des organismes de sécurité sociale. Ce sont des contrats passés par les entreprises au profit de leurs cadres et employés pour les garantir contre ^{le}risque décès; peuvent donc bénéficier des garanties de ces contrats, les personnes âgées de 18 à 60 ans après signature d'un bulletin individuel d'adhésion et acceptation par les assureurs.

Sous réserve de la décision de refus par les assureurs des risques soumis au vu des bulletins individuels d'adhésion, et à condition que la prime y afférente ait été versée, les garanties sont accordées dès la date d'effet du contrat pour l'ensemble des personnes à assurer qui à cette date se trouveraient en service effectif et ulté-

rieurement à toute personne dès son entrée dans le groupe.

La tarification tient compte de la situation familiale, des bordereaux de salaires et du nombre des assurés. A la souscription du contrat, l'employeur doit fournir à l'assureur les éléments nécessaires pour lui permettre d'apprécier le risque et notamment pour chacun des assurables : l'âge, le sexe, la situation de famille et le salaire annuel.

De la protection sociale, l'assurance de groupe a dû étendre son activité à des opérations économiques plus particulièrement à des opérations de crédit.

B) Les assurances de groupe à caractère économique.

Elles tendent essentiellement à la conservation du patrimoine des organismes prêteurs en cas de décès des clients. Ce sont tous les contrats concernant les bénéficiaires d'opérations de crédit :

- prêts à la construction
- prêts à l'équipement professionnel et ouverture de crédit aux entreprises
- prêts à l'équipement ménager
- prêts personnels etc....

A titre d'exemple citons la B. N. E. C. (Banque Nationale pour l'Epargne et le Crédit de la Côte d'Ivoire), qui en vue de conserver son patrimoine a souscrit un contrat de groupe avec l'U. A. P. - VIE pour toutes les personnes physiques auxquelles elle consent des prêts dont les caractéristiques générales sont les suivantes :

- durée maximum 11 ans
- durée moyenne 10 ans
- montant moyens 4,5 millions de Frs CFA
- âge moyen des emprunteurs à l'obtention des prêts : 35 ans.

.../...

Peuvent adhérer à ce contrat les personnes âgées de 18 à 60 ans après avoir rempli et signé un bulletin individuel d'adhésion et un questionnaire médical. Au vu de ces pièces, les assureurs se prononceront sur l'acceptation ou le refus des adhésions soumises, se réservant le droit de demander un examen médical pour complément d'information. Cet examen sera exigible d'office lorsque le capital à assurer sera supérieur à 15 millions de FRS CFA et ou l'âge à la date d'obtention du prêt dépassera 50 ans. Ces examens sont passés aux frais des assureurs auprès d'un de leurs Médecins agréés. Sous réserves des conditions ci-dessus et à condition que la prime y afférente ait été versée, les garanties sont accordées à tout emprunteur dès la date de remise des fonds. La prime est fonction du montant du prêt consenti.

Les différents types de contrats de groupe en cas de décès étant souligné, il importe d'analyser succinctement le contrat collectif avant de voir ses perspectives d'avenir.

III) Analyse du Contrat

La question se pose d'abord de savoir quel est l'objet du contrat de groupe ?

A) Objet et définition du Contrat

L'assurance de groupe en cas de décès a pour objet le paiement d'un capital :

- En matière de prévoyance collective, aux bénéficiaires désignés, généralement le conjoint ou les enfants de l'assuré.

- En matière d'économie (crédit), à l'organisme prêteur à concurrence de la somme restant due.

C'est donc une assurance souscrite par une société donnée soit pour la protection sociale de l'ensemble de son personnel, soit pour conserver son patrimoine.

.../...

Ici on entend par assurance de groupe, l'assurance d'un ensemble de personnes présentant des caractères communs et relevant des mêmes conditions techniques pour la couverture des risques qui dépendent de la durée de la vie humaine.

L'Objet et la Définition du contrat étant précisés, il convient de se demander quels sont les risques garantis par ce contrat.

B) Les Risques couverts

Ce contrat couvre tous les risques de mort, quelle qu'en soit la cause, sous réserve des exclusions prévues par la loi :

- Suicide : le suicide inconscient est couvert dès l'entrée dans l'assurance, le suicide volontaire et conscient n'étant garanti que deux ans au moins après l'adhésion de l'assuré

- Meurtre de l'assuré par le bénéficiaire : la garantie ne peut en aucun être accordée dans un tel cas.

- Guerre : les risques résultant de faits de guerre ne peuvent être couverts que dans les conditions qui seront déterminées par la législation à intervenir sur les assurances sur la vie en temps de guerre.

Suivant la nature du contrat, d'autres exclusions peuvent également être prévues.

Comme tout contrat d'assurance, le contrat de groupe est un contrat synallagmatique; c'est-à-dire qu'il fait naître des obligations réciproques à la charge des deux parties. Par conséquent, si l'assureur s'engage à payer un capital en cas de décès, le souscripteur, lui s'engage à payer une prime ou cotisation. Il est donc intéressant, en ce qui concerne le contrat de groupe, de voir les systèmes de perception des primes ou cotisations.

.../...

C) Les systèmes de perception des primes

Il y a lieu de distinguer deux systèmes de perception des primes : un système général et un système particulier.

Cas Général :

Il consiste à verser un acompte à la souscription du contrat. Cet acompte ou provision payé par l'entreprise est calculé sur le salaire déclaré correspondant au trimestre écoulé. Cette provision est portée au crédit de l'entreprise et conservée par l'assureur à titre d'acompte à valoir; elle sera rajustée en cas de variation notable des salaires.

Par la suite, à la fin de chaque trimestre, l'entreprise fournit un état de salaires ou capitaux assurés.

Le total des salaires multiplié par le taux de la prime donne la cotisation trimestrielle.

Cas Particulier :

A côté du système général, il y a un système particulier concernant le prêt, système pratiqué par les banques. Dans ce cas à chaque adhésion d'un emprunteur, on déclare le montant initial du prêt qui représente le capital initial de l'assurance. On détermine ainsi la prime en appliquant à ce capital le taux de cotisation annuel.

Après ces systèmes de perception, voyons en quoi consiste les techniques de l'assurance de groupe.

D) Les techniques du Contrat.

Sur le plan technique, l'assurance de groupe est une accumulation de contrats temporaires, d'une durée d'un an, renouvelés chaque année selon le principe de la tacite reconduction. Il n'y a pas de techniques propres au contrat de groupe; donc il utilise les mêmes techniques que les contrats individuels. Confor-

.../...

mément au contrat d'assurance sur la vie, dans l'assurance de groupe, le taux de prime se détermine à partir d'une table de mortalité et ce, en fonction de l'âge moyen des assurés; ce taux est ensuite appliqué au montant des capitaux assurés pour obtenir en fin d'année la prime par tête qui est faible parce qu'elle est basée sur le groupe.

Comme tout calcul de la prime, l'assureur de groupe procède à un chargement de la prime pure (celle qui couvre exactement le risque) pour tenir compte des frais de gestion et des coûts d'acquisition sans lesquels, il est impossible à une compagnie d'assurances de fonctionner. Mais en assurance de groupe, ce chargement est faible car comme nous l'avons déjà dit, la gestion du contrat de groupe est simple; donc comme suite logique les frais sont moins élevés.

L'assureur établit à la fin de chaque exercice, le compte des résultats de l'assurance en cas de décès.

Au poste "Frais généraux" comprenant les dépenses d'acquisition et de gestion figurant au débit de ce compte, il est porté forfaitairement 20 % des primes nettes Décès encaissées dans l'année. L'assureur attribue, au titre de participation aux bénéfices, 75 % du solde créditeur du compte de résultats. Toutefois, cette participation ne peut se faire qu'après avoir compensé le manque de prime.

Nous remarquons que l'assurance de groupe au regard de l'assurance individuelle, prend de plus en plus de l'ampleur à cause de son évolution rapide; mais cela ne va pas sans poser des problèmes que nous allons examiner.

E) Les problèmes posés et tentatives de solution

Nous venons de mentionner que les assurances vie individuelles rencontrent certaines difficultés dans leur essor, entre autres nous avons cité l'insuffisance du revenu et le manque

.../...

d'informations qui pour nous, constitue l'obstacle essentiel.

Pour remédier à ce problème, nous pensons qu'il serait bon de mettre en place un programme d'information; cela suppose naturellement un réseau capable de recevoir ces informations car de telles opérations conduisent nécessairement à des dépenses exorbitantes et si les populations ne sont pas aptes à les accueillir favorablement, ce serait peine perdue. Il faudrait par conséquent procéder à une étude du marché car il y a bien existence d'un marché d'assurance; mais le problème principal réside dans la mentalité des individus.

Remarquons aussi que sur le plan individuel, les assurés ne font pas confiance aux assureurs car pour eux ils ont affaire à des adversaires pas très sérieux. Cela s'explique d'une part par le fait que les assurés ne sont pas souvent sincères puisque lors de la souscription des contrats, ils font de fausses déclarations ou ne lisent pas attentivement leur police et en cas de sinistre, lorsqu'on leur applique les sanctions légales ou contractuelles, ils se croient dupes. D'autre part, parce que les intermédiaires d'assurances n'apportent pas les explications nécessaires aux souscripteurs, les induisant ainsi en erreur.

Par ailleurs, les difficultés que les assureurs en général et les assureurs vie en particulier rencontrent pour vendre leurs produits, sont également imputables au fait que ces intermédiaires, qu'ils soient courtiers ou agents généraux et les compagnies d'assurance ne poursuivent pas les mêmes objectifs; d'un côté, les mandataires ne se préoccupent que de leurs commissions et de l'autre, les assureurs sont animés par la recherche de l'équilibre de leurs résultats.

Pour pallier ce mal, il serait souhaitable que dans un premier temps, les assurés soient conséquents avec eux mêmes dans la déclaration des éléments qui permettent à l'assureur d'apprécier les risques qu'il prend à sa charge; et dans un deuxième temps que les

.../...

intermédiaires soient honnêtes intellectuellement et de plus qu'ils soient salariés et non commissionnaires. On pourrait alors penser que dans ce cas, ces agents se contenteront de leurs salaires et ne s'appliqueront pas au travail, mais nous pensons que c'est de cette façon qu'on pourra améliorer les résultats.

A ces difficultés déjà presque insurmontables, viennent s'ajouter celles que pose le contrat de groupe. D'abord, l'assurance de groupe, en raison des facilités qu'elle accorde et de ses avantages, connaît une croissance régulière et spectaculaire; ce qui empêche sérieusement l'essor des autres assurances vie.

En outre, dans nos pays en voie de développement, l'assurance vie individuelle et plus particulièrement l'assurance de groupe est souscrite par les entreprises industrielles qui emploient des salariés. D'autre part, l'assurance de groupe est sollicitée par l'organisme qui octroie des prêts à des individus qui sont aussi salariés. Donc l'élément essentiel de base retenu est le salaire.

Il serait donc intéressant de voir l'assurance de groupe s'étendre à d'autres domaines, notamment agricole car nul n'ignore que l'agriculture, dans les pays comme le nôtre, reste de loin, la base et le moteur du développement économique.

Au titre du contrat de groupe, surtout à caractère économique, l'entreprise ou organisme doit faire face à certains problèmes tels que le calcul des intérêts, la sélection des adhérents.

En général, l'assurance de groupe a pour objectif la protection sociale; en d'autres termes, elle vise à protéger socialement les individus contre le risque de mort; c'est-à-dire qu'elle veut comme bénéficiaires des personnes physiques et non morales. Or on constate que l'assurance de groupe à caractère économique (crédit) s'écarte de ce but, car dans ce domaine, l'individu a un rôle passif.

.../...

en ce sens que d'une part l'assureur vie ne traite qu'avec l'organisme prêteur et que d'autre part, en cas de sinistre (décès), le règlement ne s'effectue qu'en faveur de cet organisme.

Par ailleurs, nous avons vu que le contrat de groupe est conclu pour une période d'un an. Cela signifie que les primes de l'année couvrent les sinistres de l'année; ce n'est pas un contrat de type capitalisation; c'est donc un contrat simple puisqu'il n'y a pas de réserves de capitalisation; or nous savons que les réserves sont des sommes qui sont nécessaires à l'équilibre de la société; par conséquent, c'est un contrat moins viable, mais à défaut, c'est une couverture de risque qu'on dispose.

Pour les temps à venir, il faudrait plutôt songer à faire bénéficier les individus de cette assurance.

Après donc cet aperçu sur le contrat de groupe, il est bon d'examiner ses perspectives d'avenir.

DEUXIEME PARTIE

LES PERSPECTIVES D'AVENIR

Contrairement à l'assurance individuelle, l'assurance de groupe pénètre aisément dans le milieu citadin car elle suit le développement économique. Il faudrait donc, dans l'avenir, s'attendre à un rôle prépondérant de ce contrat.

Sur le plan social, il va couvrir des besoins vitaux ; d'abord il faut dire que nous appartenons désormais à un monde où la monnaie est indispensable dans les échanges. Ce qui naguère, n'était pas le cas dans les sociétés archaïques où les marchandises s'échangeaient contre elles, c'était donc l'époque du troc où l'on n'éprouvait pas tellement le besoin individuel de s'habiller, de s'occuper des enfants et donc de sa famille à cause, comme nous l'avons dit, de la solidarité qui était de règle. Tout le monde vivait de la même façon. Actuellement les données du problème ont radicalement changé. Lorsqu'on est chef de famille, on reçoit moralement la lourde mission de nourrir, habiller sa famille et tout cela repose sur la monnaie qui fait à l'heure actuelle le bonheur de l'homme. Par conséquent pour faire face à cet engagement il faut percevoir un revenu monétaire et cela n'est possible que lorsqu'on travaille soit dans une entreprise, soit dans une usine ; lorsqu'on est encore en vie, on arrive plus ou moins à faire vivre sa famille ; mais le problème crucial se pose quand de façon prématurée le chef de famille meurt en laissant ses enfants mineurs et son conjoint. la solution consiste donc à épargner quand on travaille pour parer à cette éventualité ; mais nous savons que l'épargne individuelle se dégage difficilement, ce qui ne permet pas de solliciter les services de l'assurance vie ; par ailleurs il faut du temps pour constituer cette épargne. Le problème est encore accentué par la conjoncture actuelle caractérisée par une inflation galopante. Certaines entreprises ont pris donc conscience du sort de leurs

employés. C'est la raison pour laquelle, depuis peu, elles souscrivent des assurances de groupe pour leur personnel ; pour l'avenir ces assurances vont se développer davantage. déjà, elles touchent presque toutes les entreprises, elles vont alors constituer un complément appréciable à la sécurité sociale. L'assurance de groupe va donc évoluer avec la croissance des entreprises surtout dans les pays sous-développés qui font leur entrée dans la croissance économique. Ce qui veut dire que beaucoup d'entreprises vont encore se créer.

Dans le domaine économique, il faut dire que le développement passe par un changement dans les mentalités des populations ; autrement dit il faut que les individus abandonnent les vieilles habitudes et acceptent les idées nouvelles. Or nous constatons que de plus en plus, les mentalités des individus, de la ville à la campagne, changent en faveur du développement qui occupe d'ailleurs une place à part dans les préoccupations quotidiennes de nos dirigeants. Certes, la mentalité est une condition nécessaire au développement, mais ce n'est pas une condition suffisante ; le développement suppose en plus des investissements tant productifs qu'improductifs. Or qui dit investissement dit épargne ; mais l'épargne peut s'obtenir de deux façons : Elle peut être interne ou externe. L'épargne interne n'est possible que lorsqu'on parvient à dégager un excédent du revenu sur la consommation. Comme nous venons de le dire, il en résulte que, dans nos pays sous-développés, compte tenu du faible revenu, l'épargne est difficile à réaliser. Par conséquent il ne reste qu'un moyen efficace conduisant à l'investissement ; il s'agit du crédit. C'est ainsi que depuis quelques années certains organismes financiers accordent des prêts soit à la construction, soit à l'équipement professionnel, soit à l'équipement ménager. Ce qui donc à priori favorise la croissance, et partant, le développement du pays. Mais ces organismes courent le risque de perdre leurs fonds en cas de décès de leurs clients avant le terme prévu

.../...

pour le remboursement ; ce qui peut paralyser leurs actions et donc, constituer un frein au développement, objectif premier de tout pays. Pour développer cette source d'investissement, les sociétés d'assurances doivent chercher des formules adaptées aux besoins d'épargne proposées par les banques. Ainsi les sociétés développent actuellement des formules d'assurances de groupe. En Côte d'Ivoire, grâce donc au contrat de groupe, les individus ont accès facile au crédit. Ce qui fait que de plus en plus les nationaux quelle que soit leur fonction s'orientent vers le crédit en vue du développement. Donc plus on va se développer, plus on aura recours au crédit. L'assurance de groupe sera donc appelée à jouer un grand rôle dans nos pays qui ne sont qu'à leur démarrage économique ; en conséquence il faut s'attendre à un développement accéléré ; or l'assurance de groupe est étroitement lié au développement économique, par conséquent plus on ira dans le temps plus on aura besoin du contrat de groupe qui va s'étendre à d'autres domaines ; déjà même, elle touche le domaine de l'incendie. Signalons qu'en France, le développement des formules bancaires va de paire avec l'assurance de groupe qui de vient automatique car on s'assure presque sans le savoir ; c'est en quelque sorte une assurance qui prend un caractère obligatoire. A long terme, les assureurs doivent surtout chercher à vendre de bons produits. Au reste, il serait bon que les assureurs de groupe proposent des contrats de groupe pour les agriculteurs par l'intermédiaire des banques de développement agricole, telles qu'en Côte d'Ivoire la Banque Nationale pour le Développement Agricole (BNDA) car il y a des paysans qui sont attirés vers le crédit pour développer leurs productions, mais ils n'obtiennent pour le moment de la BNDA surtout que des prêts de soudure et non des prêts qui seraient affectés à des investissements productifs parce que pour cette banque les

.../...

paysans n'ont pas de garantie suffisante ; or en bénéficiant des des contrats de groupe, cette banque pourrait consentir davantage des prêts et donc étendre ses activités dans le sens du développement. Par ailleurs les groupements à vocation coopérative ou les coopératives peuvent valablement souscrire des assurances vie de groupe pour leurs adhérents.

CONCLUSION.

De tout ce qui précède, nous pouvons dire que l'assurance vie en général et l'assurance de groupe en particulier est indispensable au développement d'une économie et d'une société moderne. Dans ces assurances, au lieu de pratiquer la prime naturelle qui varie avec l'âge (parce que le risque de décès pendant l'année augmente avec l'âge) on propose la prime nivelée c'est à dire qui reste constante pendant une certaine période ; or dans ce cas dès le paiement de la première prime, il y a un excédent. ce surplus n'est pas un bénéfice mais c'est une somme qu'il faut mettre de côté pour faire face aux engagements ultérieurs, c'est là, l'essence même des provisions mathématiques ; ces provisions ne restent pas improductives. Aussi la société les place. Ces placements sont orientés vers les investissements jugés les plus utiles pour l'économie nationale.

Les sociétés d'assurance peuvent donc aider grandement les actions économiques de l'état qui doit faciliter, en revanche leurs tâches.

En conséquence, il faut inciter les gens à souscrire des assurances, principalement des assurances vie.

Dans ce sens les sociétés d'assurances peuvent faire de la publicité. Pour mener à bien leurs actions, les assureurs doivent former des gens pour prospecter les marchés d'assurance.

